

Avis du C.E.S.R.

sur le projet de contribution régionale au cadre de référence stratégique national France - volet « convergence – RUP » et sur le projet de contribution régionale au plan stratégique national de développement rural France – volet « convergence – RUP »

Adopté à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés, le 2 juin 2005

Dans le cadre de la réforme des politiques européennes 2007/2013, le C.E.S.R. note que les priorités retenues par l'Europe ont pour but de faire du territoire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici 2010 » (cf. stratégie de Lisbonne mars 2000), « de protéger l'environnement et de réaliser un modèle plus durable de développement » (cf. Conseil de Göteborg juin 2001).

Les trois objectifs définis pour le volet « politique européenne de cohésion économique et sociale » sont :

- la convergence des Etats et des régions,
- la compétitivité régionale – emploi,
- la coopération territoriale européenne.

Le C.E.S.R. relève que la Réunion, ainsi que les trois autres DOM seront concernés par le volet « convergence » en tant que régions en retard de développement au vu de l'actuel critère PIB par habitant inférieur à 75% de la moyenne européenne.

Il prend acte que la nouvelle architecture propose, dans un premier temps, au plan national des « documents stratégiques nationaux » (cadre stratégique et plans) puis, dans un second temps, au niveau régional de retenir une approche spécifique par fonds structurel. Cela induit la disparition du DOCUP tel que nous le connaissons actuellement.

I – Observations générales

Le C.E.S.R. tient à rappeler, au préalable, que les documents proposés ne sont que des outils mis au service du développement économique, social et culturel de la Réunion. Aussi, tient-il à réaffirmer l'urgence que soit élaboré avant avril 2006, un schéma régional de développement économique (ou un plan de développement économique) qui déclinera les priorités du développement de la Réunion.

Le C.E.S.R. soutient fermement la proposition que les régions ultrapériphériques françaises fassent l'objet d'un traitement et d'une présentation spécifiques dans le cadre de l'élaboration des documents nationaux. Compte tenu des contraintes qu'elles subissent, cela doit contribuer à souligner leurs spécificités de RUP et donc la nécessaire adaptation des interventions européennes.

Il demande que des représentants des régions d'Outre-mer soient associés lors des phases de négociations entre la France et l'Union européenne concernant l'objectif de convergence.

Malgré la nouvelle architecture qui segmente les différents programmes européens, le C.E.S.R. insiste pour que la démarche au niveau local soit celle d'une logique intégrée. Cette dernière doit impliquer tant l'harmonisation des stratégies de chaque fonds et des programmes, que celle des procédures, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation, et ce dans un souci de cohérence et d'efficacité.

La démarche partenariale qui associe les acteurs politiques et la société civile (Chambres consulaires, C.C.E.E., C.E.S.R.), mise en œuvre à travers l'AGILE¹, doit se poursuivre et se développer à toutes les étapes.

Enfin, le C.E.S.R. relève que la séparation, au niveau local, des fonds et la disparition du FEOGA et de l'IFOP, remplacés par des programmes, réduiront la flexibilité de la gestion financière. Aussi, il attire l'attention sur les risques de dégageant d'office qui pourraient s'accroître.

II – Observations sur les deux projets de contribution Réunion FEDER – F.S.E. et FEADER

Le C.E.S.R. note que ces projets de contribution semblent avoir été rédigés pour l'ensemble des quatre régions d'Outre-mer de la France et devraient donc constituer le volet « convergence - RUP » du cadre de référence stratégique national de la France et du plan stratégique national pour le FEADER, comme les titres des documents le mentionnent.

a) Contribution FEDER – F.S.E. (convergence – RUP)

Le projet de contribution retrace globalement bien les orientations pour l'intervention de l'Europe au titre de la « convergence – RUP » dans les régions d'Outre-mer. Toutefois, le C.E.S.R. rappelle toute l'importance qu'il conviendrait d'accorder à la recherche et à l'enseignement supérieur dans les RUP, cela doit être une priorité stratégique clairement affichée. Le C.E.S.R. estime nécessaire que soit donc, plus globalement, repris les éléments mentionnés dans la partie II – c (volet compétitivité de l'objectif 2) du document introductif à la préparation du Cadre de Référence Stratégique National (C.R.S.N.).

¹ AGILE : Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne

Le C.E.S.R. propose, également, que le soutien à la réalisation et/ou la modernisation des infrastructures de désenclavement et d'échanges (§ 3-3) soit accompagné d'une politique globale assurant une véritable continuité territoriale (accessibilité, coût, services) qui conditionne le développement de nos territoires et qui prenne en considération les productions locales. De même, pour « accroître la compétitivité des territoires à travers un aménagement équilibré », il conviendrait d'ajouter, parmi les différents champs d'intervention concernés, les investissements ayant un impact dans le secteur de l'énergie (énergies renouvelables et économie d'énergie).

De plus, il souligne la nécessité de mener une politique foncière pluriannuelle en s'appuyant sur les financements européens comme l'a préconisé le Conseil Economique et Social.

Enfin sur la forme, le C.E.S.R. souhaite que dans le § 2-4 qui reprend les éléments de diagnostic pour les régions d'Outre-mer du document introductif à la préparation du Cadre de Référence Stratégique National (préparé par la DATAR) la phrase « les infrastructures de formation et d'éducation de qualité bien qu'insuffisantes compte tenu de la pression démographique » soit remplacée par « les infrastructures de formation et d'éducation de qualité qui doivent être renforcées pour répondre aux besoins complémentaires générés par la croissance démographique » afin d'éviter toute confusion.

b) Contribution FEADER (convergence – RUP)

Le C.E.S.R. a pris connaissance, avec intérêt, du projet de contribution et partage l'idée qu'à situation spécifique doit correspondre un traitement spécifique (dans le respect des orientations stratégiques définies à l'échelle européenne).

Le C.E.S.R. rappelle que dans son rapport « Quel projet de développement agricole pour la Réunion² », il avait bien défini l'aménagement du territoire comme étant un enjeu central pour l'avenir de la Réunion. Pour ce faire, il avait insisté sur le rôle structurant et protecteur de l'agriculture.

Il soutient donc, les propositions de priorités stratégiques pour un développement agricole durable tel qu'il est proposé.

Enfin, le C.E.S.R. propose de déplacer la partie de la phrase qui se trouve dans le § 3-4 « et ne pas négliger ses réelles potentialités de développement à l'export comme sur le marché intérieur », vers le point 3-1 « améliorer les conditions générales de compétitivité ... », après les termes « afin de rompre l'isolement, ne pas négliger ses réelles potentialités ... ».

² Rapport adopté en assemblée plénière le 5 décembre 2003